

## INSCRIRE LES REFUGIES A L'AGENDA DU DEVELOPPEMENT

Comment les réfugiés et les rapatriés peuvent contribuer  
à atteindre les objectifs du millénaire pour le développement

*Un an après que le Haut Commissariat a rejoint le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM), le HCR continue à intégrer les Objectifs du Millénaire pour le développement dans ses programmes, contribuant en particulier à l'Objectif numéro 8, qui en appelle à la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement en promouvant les partenariats internationaux sur la recherche de solutions durables et le partage du fardeau. Beaucoup de choses restent encore à faire pour incorporer les besoins des réfugiés, des rapatriés et des PDI dans les programmes de développement alors que le GNUM se prépare au Sommet du Millénaire, qui se tiendra en 2005.*

Ruud Lubbers, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés  
Déclaration au Troisième Comité de l'Assemblée générale des Nations Unies  
9 novembre 2004

**Contexte**

En 2005, l'Organisation des Nations Unies s'attachera avant tout à examiner la Déclaration du Millénaire des Nations Unies et à injecter des énergies et des ressources nouvelles dans la poursuite des objectifs définis pendant le Sommet du Millénaire en 2000.<sup>1</sup> Cet examen culminera lors du Sommet de septembre 2005 sur la Déclaration du Millénaire, avant l'ouverture de la réunion de la 60<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale.<sup>2</sup> Les préparatifs qui aboutiront au Sommet sont l'occasion de faire en sorte qu'une plus grande attention soit accordée aux réfugiés et aux personnes déplacées dans la résolution de l'Assemblée générale qui doit être adoptée, ainsi que dans les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et les stratégies à mettre en œuvre pour les atteindre.

La Déclaration du Millénaire fait une seule référence aux réfugiés, sous la rubrique *[P]rotéger les groupes vulnérables, qui demande aux Etats:*

*.... de renforcer la coopération internationale, y compris en partageant le fardeau des pays qui accueillent des réfugiés et en coordonnant l'assistance humanitaire, d'aider tous les réfugiés et toutes les personnes déplacées à rentrer volontairement chez eux, en toute sécurité et dignité, et à se réinsérer harmonieusement dans la société à laquelle ils appartiennent.<sup>3</sup>*

---

<sup>1</sup> Résolution 55/2 de l'Assemblée générale, 18 septembre 2000.

<sup>2</sup> Rapport du Secrétaire général, *Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire – Modalités, forme et organisation de la réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale*, Assemblée générale, A/59/545.

<sup>3</sup> Résolution 55/2 de l'Assemblée générale, par. 26.

En perspective du Sommet de septembre, il a été demandé au Secrétaire général de préparer un « plan de campagne » qui expose des moyens d'atteindre les engagements et les objectifs fixés lors du Sommet du Millénaire. Le plan de campagne suggère que l'objectif susmentionné soit atteint en s'efforçant de:

- Voir à ce que les Etats respectent leurs obligations juridiques de protéger et d'aider tous les réfugiés et toutes les personnes déplacées.
- Voir à ce que l'aide internationale et les programmes de développement soient mieux adaptés aux besoins des communautés d'accueil et contribuent à alléger la pression sur le milieu d'accueil.
- Travailler avec toute la communauté internationale pour aider les personnes déplacées à refaire leur vie et leur permettre d'assurer leur subsistance et celle de leur famille.
- Renforcer le travail de sensibilisation de l'Organisation des Nations Unies et le rendre plus systématique grâce à la diffusion des normes internationales, notamment les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, et assurer le suivi du respect de ces normes.

Une liste des 8 OMD assortis de 18 cibles et plus de 40 indicateurs qui doivent être atteints d'ici 2015 est annexée au plan de campagne du Secrétaire et a été élaborée à partir des thèmes pertinents de la Déclaration du Millénaire:

- Objectif 1: Réduire l'extrême pauvreté et la faim
- Objectif 2: Assurer l'éducation primaire pour tous
- Objectif 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- Objectif 4: Réduire la mortalité infantile
- Objectif 5: Améliorer la santé maternelle
- Objectif 6: Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies
- Objectif 7: Assurer un environnement durable
- Objectif 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

### **Les réfugiés, les communautés d'accueil et les OMD**

Mi-janvier 2005, M. Jeffrey D. Sachs, coordonnateur du Projet de développement du Millénaire, a présenté le rapport « Investir dans le développement », plan pratique pour réaliser les OMD d'ici 2015.<sup>4</sup> Tandis que d'autres rapports qui visent à atteindre les OMD négligent souvent les situations de conflit et d'après-conflit, le rapport du Projet Objectifs du Millénaire estime que:

*Sans une stratégie efficace pour écarter le risque de conflit, plusieurs des stratégies nationales reposant sur les OMD risquent de capoter, du fait qu'un conflit violent aura éclaté durant leur réalisation. Nous recommandons que dans une stratégie internationale ou nationale de réalisation des OMD, on fasse une place de choix aux conflits et à leur prévention.*<sup>5</sup>

Le rapport avance plus précisément que:

*... les organismes donateurs devraient chercher à poursuivre l'aide financière et technique reposant sur les OMD afin de préserver ou de rétablir les services sociaux et les services publics, de façon à atteindre les réfugiés et les habitants de zones en conflit sans aggraver celui-ci. Etant*

---

<sup>4</sup> Projet Objectifs du Millénaire, *Investir dans le développement : plan pratique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement*, Rapport au Secrétaire général des Nations Unies, New York: PNUD, 2005: 329 p. Un résumé de 74 pages du rapport a été publié séparément.

<sup>5</sup> Ibid. p. 219.

*donné que les OMD correspondent déjà à un grand nombre de besoins que cherchent à couvrir les secours – protection contre la pénurie, la faim, l’analphabétisme et la maladie – chaque fois que possible, les OMD devraient guider les activités humanitaires à moyen terme ...*<sup>6</sup>

Le rapport souligne aussi la nécessité d’assurer « une répartition équitable des services et des équipements entre tous les groupes de la société, y compris les habitants des régions désavantagées, ... et les groupes ayant des besoins particuliers tels que les réfugiés. »<sup>7</sup> L’accent sur la répartition équitable signifie que les groupes et les zones géographiques qui sont souvent exclus des stratégies de développement nationales doivent aussi être pris pour cible. A cette fin, le rapport recommande aux pays que « des rapports soient établis sur la façon dont les différentes régions ou les groupes, dans un pays, progressent vers les OMD, afin d’éclairer les structures de l’inégalité entre groupes. »<sup>8</sup>

Alors qu’ils sont les premiers bénéficiaires de l’aide, les réfugiés sont souvent exclus des programmes de développement qui suivent les actions humanitaires et qui cherchent à assurer la viabilité de ces interventions à plus court terme. Ces incapacités à faire fond des investissements humanitaires et à les soutenir aboutit à un gaspillage de ressources tant humaines que financières. La non prise en compte des besoins et du potentiel des réfugiés et des régions désavantagées qui accueillent les réfugiés et/ou les rapatriés dans les programmes de transition et de développement à long terme risque d’entraver les efforts visant à atteindre les OMD. Ce risque est d’autant plus manifeste dans les situations où les personnes déplacées et/ou anciennement déplacées représentent une part substantielle de la population totale et une proportion plus grande encore de la population pauvre.

Des efforts importants ont été faits pour incorporer les OMD dans la planification et les opérations du HCR en faveur des réfugiés, des autres personnes relevant de la compétence de l’Organisation et des populations locales environnantes si possible. Le Guide pratique pour l’utilisation systématique de normes et d’indicateurs dans les opérations du HCR ( Practical Guide to the Systematic Use of Standards and Indicators in UNHCR Operations), élaboré par la Division de l’appui opérationnel, renforce la poursuite des cibles et des indicateurs définis dans le cadre des OMD. Cette approche a par exemple permis au HCR de recueillir des données sur le bien-être des réfugiés dans 93 camps ou zones rurales désignées dans l’ensemble du monde en développement et dans les zones urbaines d’une centaine de pays. Certaines des conclusions les plus marquantes de cette étude sont résumées dans le présent document.

Toutefois, les efforts du HCR et ceux de ses partenaires humanitaires ne suffiront pas à atteindre des solutions véritablement durables. Ce document tente donc aussi de montrer comment le ciblage stratégique de l’aide au développement sur les zones et les communautés qui accueillent des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées à l’intérieur peut permettre à ces communautés, et aux populations déplacées elles-mêmes, d’apporter une contribution décisive à la réalisation des OMD. Ceux-ci peuvent donc devenir un cadre commun permettant de guider la transition des secours au développement.

Il faut pour cela nouer de nouveaux partenariats avec et entre les acteurs du développement qui accomplissent des mandats pertinents et disposent de l’expertise nécessaire. Dans son propre travail de défense de la cause, le HCR a appliqué l’objectif 8 des OMD (« Mettre en place un partenariat mondial pour le développement ») comme principe directeur et méthodologie privilégiée pour aider les communautés qui accueillent des réfugiés et d’autres populations déplacées à atteindre les autres OMD. Par conséquent, le présent document se concentre tout d’abord sur l’objectif 8, puis revient ensuite aux objectifs 1 à 7.

---

<sup>6</sup> Ibid. p. 223.

<sup>7</sup> Ibid. p. 220.

<sup>8</sup> Ibid. p. 221.

Bien que non exhaustifs, les exemples positifs exposés pour chaque objectif entendent montrer que si la possibilité leur est donnée, les populations déplacées et anciennement déplacées peuvent faire la différence en termes de réalisation des OMD. Espérons que ce message, qui court tout au long de ce document, sera dûment représenté et entendu au prochain Sommet sur la Déclaration du Millénaire.

## **Atteindre les OMD**

### *Objectif 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement*

Ces dernières années, un certain nombre d'actions dirigées par le HCR, dont l'Agenda pour la protection, l'élaboration d'un Cadre de mise en place de solutions durables et l'initiative Convention Plus ont mis l'accent sur la promotion de partenariats mondiaux capables de contribuer au développement et à la réduction de la pauvreté, d'accroître l'engagement envers une bonne gouvernance, de répondre aux besoins spécifiques des pays les moins avancés et d'améliorer la cohérence des politiques.

Par exemple, dans le cadre de l'initiative Convention Plus, le HCR vise à favoriser l'apparition de nouveaux partenariats multilatéraux plus efficaces afin de faciliter la résolution des problèmes des réfugiés. Les Etats, les organisations et institutions internationales et les ONG discutent actuellement d'une « Déclaration de bonne pratique concernant le ciblage de l'aide au développement sur la recherche de solutions durables au déplacement forcé »<sup>9</sup> qui expose les principes et les pratiques communs nécessaires pour mettre en place des solutions durables au déplacement forcé par un ciblage plus efficace de l'aide au développement. La Déclaration contient une liste non exhaustive d'exemples concrets de bonne pratique. Le gouvernement ougandais par exemple a récemment introduit une législation relative au chômage des réfugiés, à leur liberté de mouvement, à l'intégration des services et à leur autosuffisance. Il a également incorporé les questions de réfugiés dans sa Stratégie de réduction de la pauvreté. Cet engagement, qui permet aux réfugiés d'exercer leurs droits et d'utiliser leurs compétences et leurs capacités productives, s'est accompagné d'un engagement de la communauté des donateurs à fournir des fonds pour le développement en faveur des réfugiés et de leurs communautés d'accueil.

Cet effort conjoint, mené dans le cadre de l'initiative Convention Plus, visant à apporter des ressources supplémentaires, tant financières qu'humaines, à certaines des régions les plus sous-développées d'Ouganda aidera les réfugiés et les populations qui les accueillent à progresser en direction des OMD. Conformément au plan de campagne du Secrétaire général, cette approche permettra de voir à ce que les Etats respectent leurs obligations juridiques de protéger et d'aider les réfugiés; de voir à ce que l'aide internationale et les programmes de développement soient mieux adaptés aux besoins des communautés d'accueil et contribuent à alléger la pression sur le milieu d'accueil; et d'aider les personnes déplacées à refaire leur vie et leur permettre d'assurer leur subsistance et celle de leur famille.

Convention Plus offre un moyen de faire progresser le dialogue entre les Etats, les institutions des Nations Unies, la Banque mondiale et les ONG partenaires sur la manière de reproduire les bonnes pratiques existantes et de rendre à l'avenir les programmes et les outils de développement plus sensibles au déplacement. Ces outils comprennent les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.<sup>10</sup> L'examen actuel des Stratégies de réduction de la pauvreté par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international fournit l'occasion unique d'instaurer une approche systématique de la prise en compte du déplacement dans ces stratégies.

En outre, et également à l'initiative du HCR, le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) a adopté en octobre 2004 une Note d'orientation sur les solutions durables pour les personnes déplacées (Guidance Note on Durable Solutions for Displaced Persons). Pour la première fois, une politique commune a été adoptée par les acteurs du développement des Nations Unies sur l'importance de

---

<sup>9</sup> FORUM/2005/3.

<sup>10</sup> *Poverty Reduction Strategy Papers – A Displacement Perspective*, UNHCR, October 2004.

parvenir à des solutions durables pour les personnes déplacées et la manière d'incorporer ces personnes dans les stratégies conjointes de planification et de mise en œuvre. La Note d'orientation a été incluse dans les Principes directeurs existants du GNUM sur l'évaluation commune des pays (CCA) et dans le cadre d'aide au développement des Nations Unies (UNDAF).

*Objectif 1: Réduire l'extrême pauvreté et la faim*

Dans de nombreux pays, les réfugiés ont un accès limité, voire inexistant, à la terre ou à un emploi rémunéré. En conséquence, beaucoup restent longtemps dépendants de l'assistance internationale. Il est donc difficile d'estimer le revenu des réfugiés qui vivent dans les camps. Toutefois, des informations sur ce revenu ont été collectées dans des zones urbaines et des zones de retour de rapatriés. Dans 39 des 54 zones urbaines qui disposent de données pour l'année 2004, il est apparu que le revenu mensuel moyen des réfugiés était inférieur à 75 pour cent de celui des ressortissants du pays. Le schéma est similaire dans les zones où sont installés les réfugiés.

Vu la précarité des conditions de vie des réfugiés, le HCR a noué ces dernières années des partenariats avec les gouvernements, les autorités locales, les partenaires du développement et les donateurs afin de donner aux réfugiés les moyens d'échapper à la dépendance par rapport à l'aide humanitaire et de devenir autosuffisants, que ce soit en exil ou à leur retour dans leur pays. Les expériences menées en Afrique révèlent de réels succès en termes d'autosuffisance lorsque les réfugiés ont eu la possibilité de contribuer au développement de leur communauté et que les actions de développement ont ciblé aussi bien les réfugiés que la population locale.

L'Initiative de la Zambie, lancée en 2002, vise à favoriser le développement dans les zones qui accueillent des réfugiés angolais, bénéficiant ainsi à la fois à la population locale et aux réfugiés. C'est là un exemple notable de la manière dont une approche du développement peut améliorer les conditions des communautés prises pour cibles. L'Initiative pour la Zambie a accompli de nets progrès concernant l'autonomisation économique et sociale des réfugiés, ainsi que la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire dans les communautés d'accueil. Après un an seulement de mise en œuvre, les zones qui abritent des réfugiés ont atteint l'objectif de l'autosuffisance alimentaire pour la première fois depuis 36 ans. L'excédent de production a été vendu au PAM et les fermiers ont affiché un taux de remboursement de leurs prêts agricoles de 100 pour cent.

Une expérience similaire est en cours dans le nord-ouest de l'Ouganda, qui abrite environ 250 000 réfugiés soudanais qui vivent dans des zones d'installation rurales. La Stratégie d'autosuffisance pour cette région a été mise en œuvre en Ouganda depuis 1998 et a abouti à une augmentation de la production vivrière tant pour les réfugiés que pour leurs voisins ressortissants du pays. Une enquête menée en 2003 a montré que 60 pour cent de la population réfugiée dans le nord de l'Ouganda était devenue autosuffisante en termes de production vivrière et avait donc été retirée de la liste des bénéficiaires de la distribution générale de secours alimentaires du PAM.

*Objectif 2: Assurer l'éducation primaire pour tous*

L'éducation est le meilleur investissement dans la stabilité et la prospérité à long terme. Elle accroît les chances qu'ont les réfugiés de s'intégrer dans le pays d'accueil, de trouver un emploi intéressant et d'être perçus non pas comme un fardeau mais comme une contribution précieuse à l'économie locale. Dans le même temps, elle dote les réfugiés des capacités nécessaires pour se réintégrer dans leur propre pays à leur retour d'exil et reconstruire ce pays.

Dans une centaine de pays, le HCR fournit des services éducatifs qui portent essentiellement sur l'enseignement primaire mais aussi en partie sur l'enseignement secondaire et supérieur, la formation professionnelle et les cours d'alphabétisation pour adultes. Dans ses programmes éducatifs, le HCR et ses

partenaires visent à mettre en œuvre les six objectifs de l'initiative Education pour tous (Education for All (EFA)), à savoir: l'éducation pour les enfants les plus vulnérables et les plus défavorisés, l'accès gratuit à l'éducation primaire, l'accès équitable à un enseignement approprié pour les jeunes et les adultes, l'alphabétisation des adultes, l'égalité entre les sexes et une éducation de qualité.

Le HCR cherche à atteindre 100 pour cent d'inscription et de maintien des enfants réfugiés dans l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire en mettant l'accent sur l'égalité entre les sexes par des initiatives structurées et des actions positives destinées à soutenir le maintien des filles dans les écoles. Les normes appliquées dans les programmes de réfugiés – un ratio étudiant/enseignant de 40:1 et des programmes de formation des enseignants pour augmenter le nombre d'enseignants réfugiés qualifiés, en particulier de femmes (jusqu'à 50%) – visent à améliorer progressivement la qualité de l'éducation dispensée aux réfugiés. La Guinée fournit un exemple d'action positive menée pour promouvoir la parité entre les sexes. Dans ce pays, le recrutement d'auxiliaires d'enseignement femmes s'est avéré une stratégie efficace pour assurer un environnement d'étude plus sûr, notamment pour les filles, et améliorer la qualité de l'enseignement. Les auxiliaires d'enseignement femmes suivent aussi la fréquentation scolaire des filles et soutiennent ces dernières.

Bien qu'il existe des données éducatives sur les réfugiés qui vivent dans des camps, leur exactitude est compromise par les changements rapides de la taille de la population réfugiée, la présence dans les écoles d'enfants appartenant aux communautés locales et l'inscription d'enfants qui ont dépassé l'âge normal. En gardant ces limites à l'esprit, la grande majorité des enfants réfugiés qui vivent dans des camps ont accès à l'éducation. Dans les 67 camps où des données existent pour l'année 2004, 76 pour cent des enfants réfugiés âgés de 6 à 17 ans étaient scolarisés. Les derniers chiffres montrent que la parité entre les sexes est presque atteinte en matière d'éducation des réfugiés dans les camps. Au total, les filles représentent 46 pour cent des élèves inscrits.

Dans un certain nombre de situations, les enfants de la communauté d'accueil n'ont pas facilement accès aux programmes éducatifs et vont à l'école dans les camps de réfugiés voisins, où les services sont souvent meilleurs. Dans d'autres, le HCR paie les frais de scolarité pour que les enfants réfugiés aillent dans les écoles locales. Le Pakistan sert d'illustration de la manière dont les structures éducatives sont utilisées par la population locale comme par les réfugiés. Dans certains endroits, les enfants réfugiés afghans fréquentent les écoles locales situées juste à l'extérieur du camp au lieu de se rendre dans l'école du camp, qui est plus loin. L'inverse se produit aussi, lorsque l'école d'un camp est située à la périphérie du camp et que les parents de la zone environnante envoient leurs enfants à l'école pour réfugiés. Ainsi, la population soudanaise qui accueillait les réfugiés érythréens a eu accès aux écoles pour réfugiés et la communauté locale a bénéficié des programmes d'alphabétisation destinés aux réfugiés.

Il est essentiel d'assurer la viabilité de tels programmes tout au long du « cycle du réfugié », y compris lorsque les réfugiés sont autorisés à intégrer la société d'accueil et lorsqu'ils peuvent rentrer dans leur pays d'origine. Faute de quoi, les capacités et les connaissances acquises par les réfugiés et les enfants des communautés locales risquent d'être perdues, et des investissements financiers et humains importants risquent d'être gaspillés.

### *Objectif 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes*

Le HCR promeut une double approche pour la protection des femmes réfugiées: l'intégration de l'égalité des sexes et des actions positives soutenant l'autonomisation des femmes et des jeunes filles réfugiées. Un objectif majeur consiste à assurer la participation effective des femmes réfugiées dans les prises de décisions de la communauté et dans les processus de retour et de reconstruction.

Dans un certain nombre d'opérations, des actions positives ont été instaurées dans les procédures d'élection aux postes de chef des réfugiés pour parvenir à 50 pour cent de représentation féminine dans la direction et les structures de gestion des camps. De tels efforts peuvent contribuer à des actions visant à réduire la prévalence de la violence sexuelle et sexiste comme dans la zone d'installation de réfugiés de Buduburam au Ghana, où les femmes remplissent jusqu'à 60 pour cent des rôles de direction et font partie de l'équipe de réfugiés qui assure la surveillance de quartier. Au Ghana, les femmes réfugiées peuvent suivre des programmes de formation destinés à leur donner les moyens de devenir des chefs et de servir de modèle aux jeunes filles à leur retour au Libéria.

Les progrès accomplis pour assurer une représentation égale des femmes et des hommes dans les comités de gestion des camps de réfugiés ont renforcé la capacité des femmes à se mobiliser pour promouvoir leurs droits et demander la représentation après leur rapatriement. Dans certains pays, comme au Guatemala, au Rwanda et en Angola, les femmes rapatriées se sont mobilisées avec d'autres femmes pour promouvoir les droits des femmes à la terre et à la propriété, ainsi que pour d'autres questions. Les femmes déplacées du Sud-Soudan se préparent actuellement au rapatriement et cherchent activement à identifier des moyens d'assurer leur représentation localement, leur participation dans la finalisation de la nouvelle constitution, l'accès à la terre et une plus grande transparence des dépenses publiques.

La gratuité de l'éducation dans les camps d'Ethiopie, où de nombreuses femmes réfugiées se trouvent depuis plus de dix ans, et d'autres programmes de formation ont conduit les femmes somaliennes à l'autonomie et leur ont donné des moyens de rentrer chez elles mieux armées pour faire évoluer leur situation et celle de leur pays. En République islamique d'Iran, les adolescentes réfugiées afghanes ont bénéficié d'un enseignement classique et d'apprentissages techniques et ont pris des emplois informels pour améliorer leur condition et celle de leur famille. A leur retour en Afghanistan, les femmes qui avaient eu accès à l'enseignement supérieur peuvent désormais travailler comme enseignantes dans leur communauté et le suivi de la situation des rapatriés par le HCR a noté qu'en général toutes les femmes confirmaient que les conditions de vie, bien que très difficiles, s'étaient améliorées ces dernières années grâce aux programmes de retour et de reconstruction.

#### *Objectifs 4 et 5: Réduire la mortalité infantile et améliorer la santé maternelle*

Le HCR travaille étroitement avec l'UNICEF et l'OMS à réduire la mortalité infantile en mettant en œuvre des programmes de gestion intégrée des maladies infantiles dans les zones d'installation de réfugiés et dans les lieux de retour. Pour améliorer la santé maternelle, le HCR travaille avec des partenaires dont la Commission des femmes pour les femmes et les enfants réfugiés, le Comité international de secours (IRC) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour assurer la mise en œuvre efficace de l'ensemble minimal de services initiaux pour la santé génésique (Minimum Initial Services Package for Reproductive Health (MISP)) dans les situations de réfugiés et promouvoir la présence de personnel spécialisé lors des accouchements. Les programmes de lutte contre la mortalité infantile et de santé maternelle mis en place par le HCR et ses partenaires bénéficient souvent à la fois aux enfants et aux femmes réfugiés et à la communauté locale. Tel est notamment le cas dans les endroits isolés, où la population locale n'a pas facilement accès aux services de santé.

C'est le cas en République-Unie de Tanzanie, où les camps de réfugiés sont situés dans des régions sous-développées. Reconnaisant cette situation, le HCR et les autorités locales sont convenus de permettre aux villageois tanzaniens d'avoir librement accès aux services médicaux dans les camps de réfugiés, y compris aux soins de santé infantile et maternelle. Ainsi, les femmes enceintes et celles qui allaitent, ainsi que les enfants atteints de malnutrition sévère appartenant à la communauté locale peuvent bénéficier de l'ensemble des services de santé génésique mis en place dans les camps de réfugiés. Les femmes enceintes des deux communautés sont admises dans les programmes d'alimentation d'appoint et toutes les mères qui accouchent de bébés qui ont un faible poids sont orientées vers des programmes de nutrition.

Pour réduire la mortalité maternelle, les accouchements doivent se faire en présence de personnel médical spécialisé. Dans 66 pour cent des camps de réfugiés du monde entier, 50 pour cent ou plus des accouchements ont lieu dans ces conditions. En République-Unie de Tanzanie, ce taux était supérieur à 95 pour cent en 2004, contre 83 pour cent en 2003. Ce pourcentage très élevé est le fruit de la campagne de sensibilisation menée par les agents de santé de la communauté et les accoucheuses traditionnelles qui ont encouragé les femmes à accoucher dans les dispensaires.

Le retour des réfugiés érythréens du Soudan a nécessité une amélioration des services de santé dans les zones de retour. Le HCR a fourni et équipé un certain nombre de postes de santé ces trois dernières années, améliorant l'accès aux services pour plus de 60 000 rapatriés et 44 000 résidents locaux. Cet effort a été suivi par une action de création de capacités du Ministère de la santé en termes de recrutement et de formation du personnel.

*Objectif 6: Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies*

Le Plan stratégique du HCR pour les réfugiés, le VIH et le SIDA (2005-2007) énonce les objectifs et les stratégies clés de l'Organisation en s'appuyant sur les politiques du HCR, les leçons apprises et les orientations techniques d'ONUSIDA et les principes directeurs du Comité permanent interorganisations sur le VIH/SIDA dans les situations d'urgence. L'élaboration d'approches multi-sectorielles et multi-partenaires est fondamentale pour que les réponses apportées au VIH/SIDA soient efficaces. Les programmes de lutte contre le VIH/SIDA appliquent une approche fondée sur les droits de l'homme, assurant que les réfugiés et autres personnes relevant de la compétence du HCR puissent vivre dans la dignité et à l'abri des discriminations. Ils ont pour objectif majeur de réduire la transmission du VIH et d'améliorer le traitement et la prise en charge des personnes qui vivent avec le VIH/SIDA en améliorant la planification et en renforçant la surveillance, le suivi et l'évaluation des programmes.

On croit souvent que les communautés de réfugiés connaissent un taux de prévalence du VIH/SIDA supérieur à celui des communautés voisines de non-réfugiés. Toutefois, des études récentes montrent que dans certains pays frappés par le SIDA, les réfugiés ont un taux de prévalence inférieur à celui des populations environnantes. Ces études recommandent aussi d'inclure systématiquement les réfugiés dans les actions de lutte contre le SIDA menées par les pays, notamment parce qu'il existe toujours une certaine interaction entre les réfugiés et leur communauté d'accueil. Mais beaucoup de choses restent à faire. Sur les 29 pays d'Afrique qui abritent plus de 10 000 réfugiés, 10 seulement ont prévu des activités pour les réfugiés dans leur Plan de stratégie nationale. Il importe de souligner que les mêmes principes doivent s'appliquer à la période qui suit le rapatriement. Les politiques et programmes de lutte contre le VIH/SIDA doivent être dirigés vers toutes les personnes des zones de retour, et non pas seulement vers les rapatriés, pour maximaliser leur impact mais aussi pour éviter que les anciens réfugiés ne fassent l'objet d'une stigmatisation et de discriminations.

Cette approche a été adoptée dans la région des Grands Lacs, où les réfugiés et les communautés d'accueil bénéficient de programmes améliorés de prévention du VIH et de traitement du SIDA grâce à une nouvelle aide de la Banque mondiale pour l'Initiative des Grands Lacs sur le VIH/SIDA (GLIA). La Banque mondiale a approuvé en mars 2005 l'octroi d'une subvention de 20 millions de dollars E.-U. pour aider le Burundi, la République démocratique du Congo, le Kenya, le Rwanda, la République-Unie de Tanzanie et l'Ouganda à intensifier la lutte contre le VIH/SIDA. Les programmes constituent une action conjointe de la Banque mondiale, du Secrétariat d'ONUSIDA, du HCR et des gouvernements de la région à travers leurs programmes nationaux sur le SIDA. Les programmes en faveur des réfugiés, des rapatriés et des communautés environnantes recevront des fonds pris sur cette subvention ces quatre prochaines années. Ces fonds aideront à s'attaquer au problème dans une perspective transfrontières qui garantisse la continuité de la prise en charge lorsque les réfugiés rentrent chez eux et qui assure aussi que les techniques de prévention du VIH acquises par les réfugiés dans leur pays d'asile profiteront également à leur communauté d'origine après leur retour.

Pour améliorer la lutte contre le paludisme dans les zones d'installation de réfugiés, le Center for Disease Control, Atlanta (CDC) fournit un appui technique au HCR dans l'élaboration d'un plan stratégique pluriannuel de lutte contre le paludisme. Ce plan adopte une approche fondée sur la communauté qui met l'accent sur un traitement rapide, l'achat et la distribution de moustiquaires imprégnées d'un insecticide de longue durée aux populations exposées à la maladie, la distribution de quantités suffisantes de médicaments antipaludéens et de tests de diagnostique, ainsi qu'un suivi et une évaluation des données.

*Objectif 7: Assurer un environnement durable*

Les Principes directeurs du HCR sur l'environnement stipulent que les problèmes et les mesures environnementaux liés aux réfugiés nécessitent l'engagement d'un certain nombre de parties. Les acteurs locaux concernés sont les gouvernements d'accueil aux niveaux local et national, les communautés locales et les ONG locales. Les instances internationales amenées à intervenir sont notamment le HCR, d'autres institutions des Nations Unies, les ONG internationales et les agences de développement bilatérales et multilatérales. Tandis que le gouvernement d'accueil doit assumer le rôle de chef de file, le HCR joue souvent un rôle de co-direction pour assurer l'établissement de liens avec d'autres agences des Nations Unies, les ONG et les donateurs, afin de promouvoir l'intégration des problèmes environnementaux liés aux réfugiés dans leurs politiques, programmes et projets. Les Principes directeurs recommandent en outre que la réhabilitation des zones affectées par la présence des réfugiés puisse être couverte par des fonds bilatéraux pour le développement, en accord avec les gouvernements bénéficiaires.

Des actions cohérentes et globales sont nécessaires dans les zones où sont installés des camps de réfugiés pour maintenir l'approvisionnement en eau sûr et sain. En outre, il est important de permettre à la population locale d'avoir accès à certains des services afin d'éviter les risques de conflit. Dans l'est de l'Éthiopie, l'approvisionnement en eau est en cours d'amélioration dans une zone d'accueil de réfugiés régulièrement dévastée par la sécheresse. Un système durable de distribution d'eau alimentera la population éthiopienne locale ainsi que les réfugiés somaliens. Allié à un nouveau champ de captage, le système d'approvisionnement en eau a développé le potentiel de nappes d'eau souterraines de la région, ce qui constituera un héritage positif durable longtemps après que le problème des réfugiés aura été résolu.

Le HCR fournit aussi des installations d'assainissement et d'approvisionnement en eau pour les réfugiés de retour dans le contexte des opérations de rapatriement volontaire, à la fois en route et à leur retour dans leur région d'origine. Des centaines de milliers d'Afghans qui rentrent et leurs communautés locales bénéficient actuellement de la construction de points d'eau. Au cours de la seule année 2004, 3 500 points d'eau ont été construits. Comme dans le Sud-Soudan, l'eau est l'un des domaines majeurs de la réhabilitation dans la perspective du retour de quelque 500 000 réfugiés et de 4 millions de personnes déplacées, selon les estimations. Les trous de forage sont remis en état dans les principales zones de retour afin de poser les fondements d'un retour et d'une réintégration viables.

Lorsque les réfugiés quittent des camps dans lesquels ils ont parfois vécu pendant des décennies, il est nécessaire de réhabiliter les zones affectées et de soutenir les investissements et les services qui doivent continuer à bénéficier aux réfugiés restants et à la population locale. Le programme d'options viables pour la sécurité de la subsistance dans l'Est du Soudan (Sustainable Options for Livelihood Security in Eastern Sudan (SOLSES)) est une réponse sur mesure aux besoins de réhabilitation des zones affectées par les réfugiés, après presque quatre décennies de présence de réfugiés. Au plus fort de l'opération en faveur des réfugiés en 1985, plus de 1,1 million de réfugiés originaires d'Erythrée et d'Éthiopie recevaient de l'assistance du HCR et d'autres organismes. Les personnes qui ont bénéficié de ce programme sont surtout des ressortissants soudanais, mais certains réfugiés choisiront aussi de ne pas rentrer dans l'un ou l'autre de ces deux pays. Le programme SOLSES répond directement aux besoins exprimés des communautés et des autorités soudanaises. Les agences internationales qui collaborent à cette action sont notamment l'UNICEF, UN-HABITAT, GTZ International Services, IUCN-World

Conservation Union et GOAL Ireland, tandis que les ministères concernés et les ONG nationales jouent aussi un rôle important. Les activités dans le secteur de l'environnement comprennent le reboisement des régions boisées dégradées, qui bénéficie à environ 70 000 résidents locaux. Dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, le programme SOLSES comporte la réhabilitation des systèmes d'approvisionnement en eau à l'intérieur et autour des camps de réfugiés, afin que le retrait du dispositif de distribution d'eau lié aux réfugiés ne mette pas en danger la population soudanaise.

De même, au Népal, un programme de réhabilitation couvrant 13 comités de développement de village a été mis en œuvre de 1994 à 2000. Ce programme portait sur la gestion forestière, les installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement, les postes de santé, les écoles, les routes d'accès et autres équipements communautaires. Il s'est avéré utile non seulement pour donner confiance à la population d'accueil mais aussi comme moyen d'instaurer dans les communautés qui accueillent des réfugiés des activités de développement auxquelles la population de ces régions n'aurait pas eu accès autrement.